



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3319

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Requalification de la promenade Moncey - Place Pierre-Simon Ballanche - Bilan de la concertation et approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3319**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Requalification de la promenade Moncey - Place Pierre-Simon Ballanche - Bilan de la concertation et approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération requalification de la promenade Moncey - Place Pierre-Simon Ballanche à Lyon 3° fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte et cadre d'intervention

Au cœur du 3^{ème} arrondissement de Lyon, la rue Moncey constitue une diagonale d'environ un kilomètre, composée d'une succession d'espaces publics au traitement très inégal : places Gabriel Péri, Ballanche, Bahadourian, Guichard, Varlin, Marc Aron, square Bonnel.

Ce linéaire apparaît comme un parcours piéton contrarié par un sol très encombré et dégradé, découlant d'une juxtaposition d'aménagements de différentes époques aujourd'hui très vieillissants, notamment, sur les secteurs Guichard et Part-Dieu (aménagements datant des années 1980).

Cet axe représente un fort potentiel d'espace public d'arrondissement et de cœur d'agglomération, à révéler et valoriser par un projet pensé sur l'ensemble du linéaire et décliné en sous-projets d'aménagement.

1° - Rappel du programme initial

L'objectif de cette opération est de créer un parcours urbain apaisé reliant le quartier de la Part-Dieu à la Presqu'île en moins de 20 minutes à pied. Le programme de la promenade Moncey prévoit :

- la transformation du parking situé devant le n° 33 rue Moncey en place-jardin,
- la fermeture à la circulation automobile de l'aire piétonne (sauf sur la séquence quartiers anciens) et le traitement homogène de toutes les séquences urbaines,
- un renforcement des aires de livraison sur les rues adjacentes,
- le désencombrement de l'espace public et la réparation des sols par des aménagements légers.

2° - Réponse au programme initial

L'équipe de maîtrise d'œuvre a conçu un projet respectant les objectifs de l'opération. Le programme d'aménagements légers de la promenade Moncey prévoyait la reprise de l'ensemble du revêtement de sol en asphalté noir pour retrouver de l'aisance sur ce parcours piéton. Ce matériau économique permet de ne pas reprendre la totalité de la structure de chaussée, mais seulement la couche supérieure (environ 3 cm). Par ailleurs, la fermeture à la circulation automobile de l'aire piétonne pose question quant à l'accès permanent des riverains. Les réponses opérationnelles de contrôle d'accès à l'aire piétonne sont à l'étude.

3° - Évolution du programme

Cette opération est soumise à autorisation d'urbanisme. La réalisation des travaux n'est possible qu'après obtention de la validation du permis d'aménager instruit par l'architecte des Bâtiments de France en raison de la proximité avec des bâtiments classés et du changement de destination (transformation du parking en espace vert).

Une réunion publique a également permis de recueillir les attentes des habitants et des acteurs locaux concernant ce projet. Dans la suite de cette concertation avec ces partenaires, il en ressort les évolutions du programme suivantes :

- le traitement des sols de la promenade Moncey par un matériau à la teinte claire (beige) pour répondre au code piéton (et non à celui de la voirie) et pour être cohérent avec les aménagements existants (place Bahadourian et parvis Renée Richard),
- un renfort de la trame végétale de la promenade Moncey pour les aspects paysagers et pour le bénéfice apporté en matière de rafraîchissement par rapport aux effets du réchauffement climatique,
- un renfort du projet d'éclairage et une mise en cohérence du périmètre du projet,
- la sécurisation de la promenade Moncey (réglementation aire piétonne),
- des travaux ponctuels de réparation de la place Guichard,
- un traitement complet de la place Eugène Varlin située en face de la Bourse du travail nécessitant de mener une réflexion sur les terrasses et de formuler des prescriptions sur les vérandas situées sur le domaine public, et d'intégrer au projet la fontaine contenant en sa partie centrale une œuvre d'art.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon souhaite :

- mener une expérimentation pour tester les traversées de carrefour en diagonal,
- dans l'attente d'une requalification ultérieure de la place Ballanche, améliorer les conditions de cheminement des piétons entre la place Gabriel Péri et la rue Moncey (travaux provisoires).

Enfin, une partie des canalisations d'eau potable antérieure aux années 1970 nécessite d'être renouvelée en raison des fragilités liées au vieillissement du matériau en fonte grise. Le renouvellement des tronçons des canalisations est à prévoir sur 505 m et concerne différents diamètres de réseaux (Ø 250 sur 245 ml, Ø 150 sur 170 ml, Ø 100 sur 90 ml). Ces travaux n'étaient pas prévus initialement.

II - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Ces évolutions portent le coût total du projet à 6 570 462 €TTC, dont 5 280 000 €TTC pour l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux.

En outre, le montant des travaux nécessaires pour le renouvellement des canalisations d'eau potable est chiffré à 370 000 €HT à financer sur le budget annexe des eaux.

Dans le cadre d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique, la Ville de Lyon financera les études et les travaux complémentaires au titre de ses compétences. Une recette complémentaire sera délibérée.

Sur cette opération, un montant de 2 275 805,51 €TTC a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme les 21 mai et 10 septembre 2012. Ce montant a été diminué et ramené à 540 462,32 €TTC. Une 1^{ère} autorisation de programme complémentaire d'un montant de 3 400 000 €TTC en dépenses a été approuvée le 11 septembre 2017 sur le budget principal.

Il est demandé une 2^{nde} autorisation de programme complémentaire d'un montant de :

- 2 630 000 €TTC sur le budget principal,
- 370 000 €HT sur le budget annexe des eaux.

Le montant de l'autorisation de programme en dépenses sera porté à 6 570 462,32 €TTC au budget principal et à 370 000 €HT au budget annexe des eaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications de programme des travaux relatif au projet de requalification de la promenade Moncey à Lyon 3°,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces modifications.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 2 630 000 € TTC et pour un montant de 370 000 € HT en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 2 630 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 550 000 € TTC en dépenses en 2019,
- . 2 080 000 € TTC en dépenses en 2020,

sur l'opération n° 0P17O2717 ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 370 000 € HT en dépenses, en 2019 sur l'opération n° 1P17O2717.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 570 462,32 € TTC pour le budget principal et à 370 000 € HT pour le budget annexe des eaux en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.